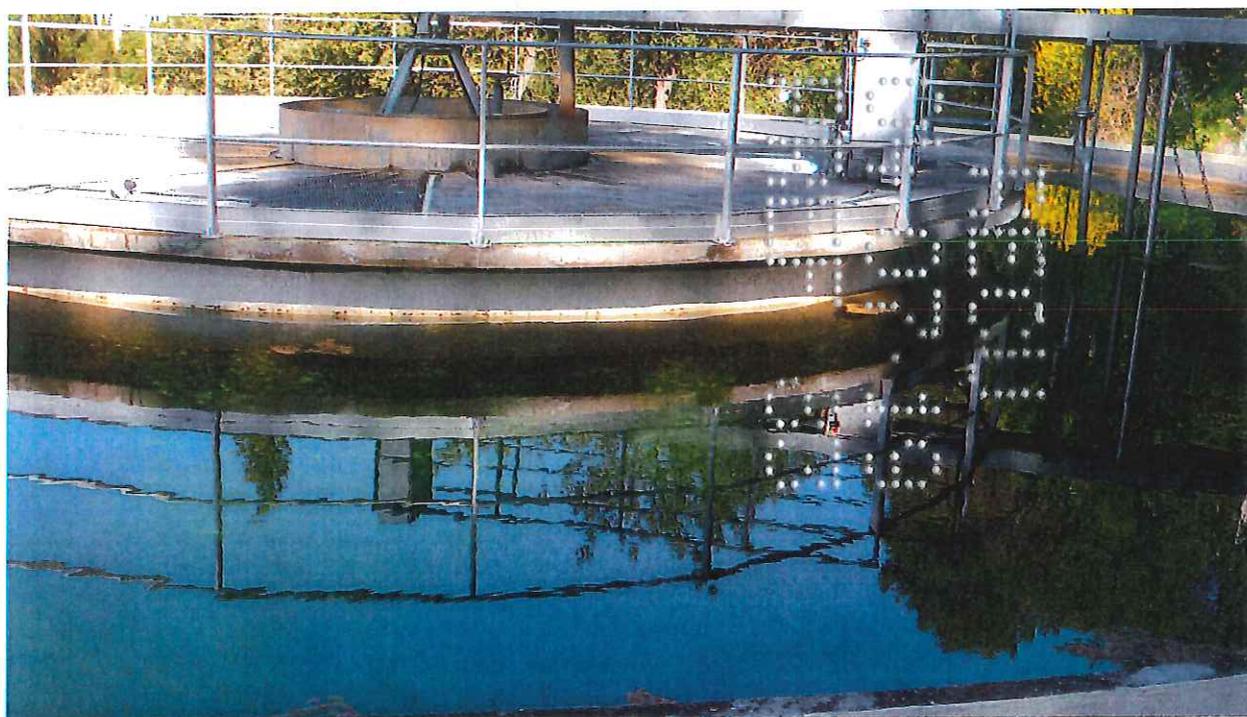


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU DES
COMMUNES DE LA REGION EST DE TOULON**



RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2018



Mairie - Place du 11 novembre 83250 LA LONDE LES MAURES

Tél. : 04.94.05.24.47 Fax 04.94.08.29.24

mail : accueil@siaeau.com



LE MOT DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs Les Maires
Mesdames , Messieurs Les Délégués

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau des communes de la Région Est de Toulon. Celui-ci a pour objectif de présenter l'ensemble des missions et actions réalisées par le Syndicat au cours de l'année 2018, s'inscrivant dans la continuité du travail engagé par les 8 communes.

Cette année est une année de transition avec la fin du schéma directeur et l'étude du nouveau schéma directeur, avec toujours le même objectif, le renouvellement et la modernisation des ouvrages qui constituent le patrimoine du syndicat.

Je tiens à saluer l'implication des élus qui réalisent un travail conséquent et partagent le même enthousiasme que moi pour mener à bien ces actions.

L'eau est une ressource vitale qu'il faut protéger pour garantir un avenir aux générations futures.

A travers les actions déjà entreprises et celles à venir, nous sommes déterminés à œuvrer pour continuer à distribuer une eau de très bonne qualité à un coût raisonnable. Parce que l'effort doit être collectif pour porter ses fruits et laisser aux générations futures de l'eau de qualité et en quantité, nous agissons aux côtés de multiples partenaires: l' Agence de l'eau, la Société du Canal de Provence, TPM et notre fermier VEOLIA.

Il nous faut d'ailleurs saluer l'arrivée de la Commune de CARNOULES.

Vous souhaitant une excellente lecture.

Le Président du Syndicat intercommunal d'alimentation
en eau des communes de la Région Est de TOULON

Maire de La Londe les Maures,

Conseiller Régional,

François de CANSON

sommaire

1- Carte d'identité.....	4
2- Le territoire.....	5
3- Historique.....	6
4- Les installations	7
5- Les ressources en eau.....	8
6- Les conventions pour les achats d'eau.....	9
7- Les consommations	13
8- Partie technique : Les engagements du SIAE.....	14
9- L'origine de l'eau.....	16
10- Les Usines.....	18
11- Schéma du réseau.....	23
12- L'organisation financière et politique.....	24
13- La compétence eau potable et les ventes d'eau.....	30
14- Partie financière - Les modalités de facturation	34
15- Les comptes du syndicat.....	35
16- Les projets 2018.....	44
17- Faits marquants de l'année.....	46
18- Travaux réalisés sur l'année	47

LA VIE DU SYNDICAT

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit dans son article 40 codifié à l'article L 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au SIAE DE TOULON sont entendus.

PRESENTATION DU SIAEP DE LA REGION EST DE TOULON

1-LA CARTE D'IDENTITE

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Région Est de Toulon regroupe 9 communes pour lesquelles il assure l'approvisionnement en eau (production et adduction).

Chacune des communes a gardé la compétence "distribution". Ces communes sont les suivantes : **Pierrefeu, Collobrières, la Crau, Carqueiranne, Carnoules, Hyères les Palmiers, la Londe, Bormes-les-Mimosas et le Lavandou** pour une population permanente de l'ordre de 120271 personnes environ.

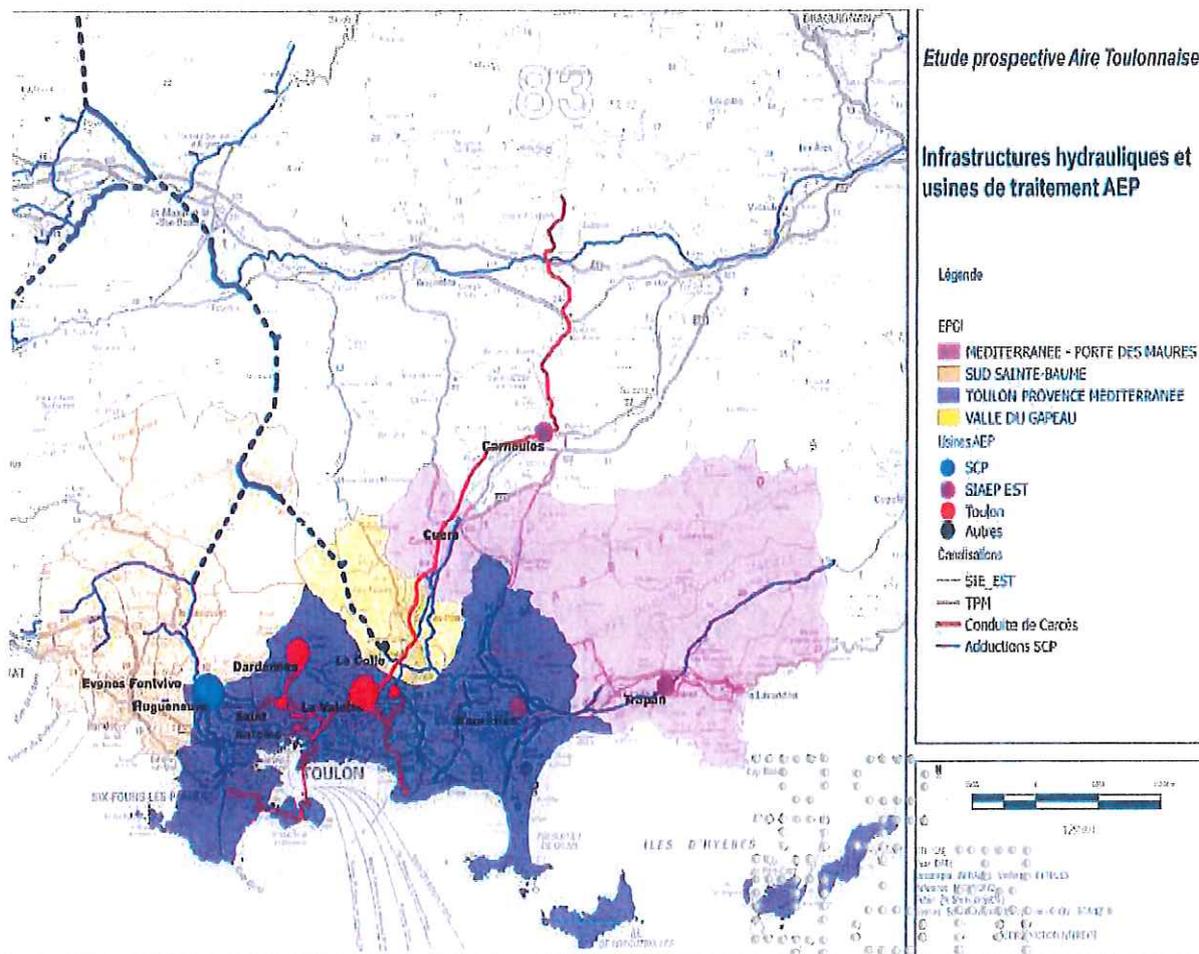
3 EPCI : TPM (LA CRAU CARQUEIRANNE HYERES)

MPM (LA LONDE, BORMES, LE LAVANDOU, PIERREFEU, COLLOBRIERES)

COEUR DE VAR (CARNOULES)

Communes	Recensement Population au 1 ^{er} janvier 2017 Chiffre INSEE
PIERREFEU	6163
COLLOBRIERES	2012
LA CRAU	17150
CARQUEIRANNE	10160
HYERES	57645
LA LONDE	10301
BORMES	7988
LE LAVANDOU	5316
CARNOULES	3536
TOTAL	120271

2-LE TERRITOIRE DU SIAE DE TOULON



Données générales

	2018
Ressources	2 (ville de Toulon et SCP)
Sites de potabilisation	3
Stations de surpression	6
stations de chloration	2
Linéaire de canalisations	119 km
Réservoirs : sites	9
Rendement du réseau	97.2%
Cuves	12
capacités	18650 m3

Autonomie en pointe	10 heures
Volumes prélevés	7124472 M3
Volumes facturés	6381323 M3

3- HISTORIQUE

Les quelques dates importantes marquant le Syndicat sont les suivantes

1947 : Constitution du Syndicat

1954 : Construction de l'usine de production de Carnoules

1968 : Construction de l'usine de production du Trapan

1980 : Début d'un contrat d'affermage conclu avec la CEO pour une durée de 18 ans.

1991 : Construction de l'usine de production des Maurettes

2005 : Fin de l'adhésion de la Seyne au Syndicat

2007 : Fin de l'approvisionnement à deux aires autoroutières gérées par Escota.

2008 : Fin du contrat (30/06), et début du nouveau contrat d'affermage avec la CEO pour une durée de 18 ans. Mise en service de l'extension des Maurettes

2010 : Mise en service de la canalisation d'adduction du secteur Ouest et mise en service des travaux concessifs prévus au contrat,

2011 Agrandissement de l'usine des Maurettes - HYERES

2012 Installations de deux supprimeurs VIET – HYERES et PIEGROS PIERREFEU

2013 Restructuration de l'usine de CARNOULES

2013 Renouvellement d'une canalisation à PIERREFEU – Cave coopérative – Pont réal Martin

2013 Installation d'un supprimeur au col du Trapan - Bormes-les-Mimosas

2013 Installation de deux destructeurs d'ozone- Usine de Carnoules et Usine du Trapan

2015 Renouvellement de deux canalisations sur la commune de LA LONDE

2016 Installation de trois groupes électrogènes – Usine des Maurettes – Usine du Trapan – Réservoir du Viet

2016 Installation de deux caméras sur l'usine des Maurettes pour la surveillance incendie

2016 Installation de deux deshumidificateurs usine du Trapan

2016 Travaux Usine de CARNOULES

2017 Renouvellement d'une canalisation à PIERREFEU - Réservoir Saint Michel

2017 Renouvellement d'une canalisation à LA LONDE – Les Annamites

2017 Adhésion de la commune de CARNOULES

2018 Installation d'un suppresseur et d'une conduite pour alimenter CARNOULES

2018 Réhabilitation partielle d'une conduite à COLLOBRIERES

2018 Réalisation du schéma directeur

2018 Renforcement de la puissance du groupe électrogène de l'usine du Trapan

4- LES INSTALLATIONS

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
UP - Usine de Carnoules	24 000	
UP - Usine des Maurettes	25 900	
UP - Usine du Trapan	24 000	
Capacité totale	73 900	

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Rés de l'Anguillon (3000m3)	3 000
RES de Peigros (50m3)	50
RES du VIET nouveau (3000m3)	3 000
RES EAU TRAITÉE de CARNOULES	4 000
RES EAU TRAITÉE de CARNOULES	1 000
RES EAU TRAITÉE des MAURETTES	1 000
RES EAU TRAITÉE du TRAPAN	1 000
RES ET des MAURETTES 2	1 100
Réserv. du Viet ancien(1000 m3)	1 000
Réserv.de l'Anguillon (2000m3)	2 000
Réserv.du Col du Trapan (400m3)	500
Réservoir La Manne	-
Réserv.Partiteur de Bormes(1000 m3)	1 000
Capacité totale	18 650

Autres installations eau	Débit des pompes (m3/h)
St Rechloration Col du Trapan	-
St. Rechloration du Bon Pin	-
St Rechloration Le Viet	-
St. Rechloration les Hts Jasson	-

→ Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage

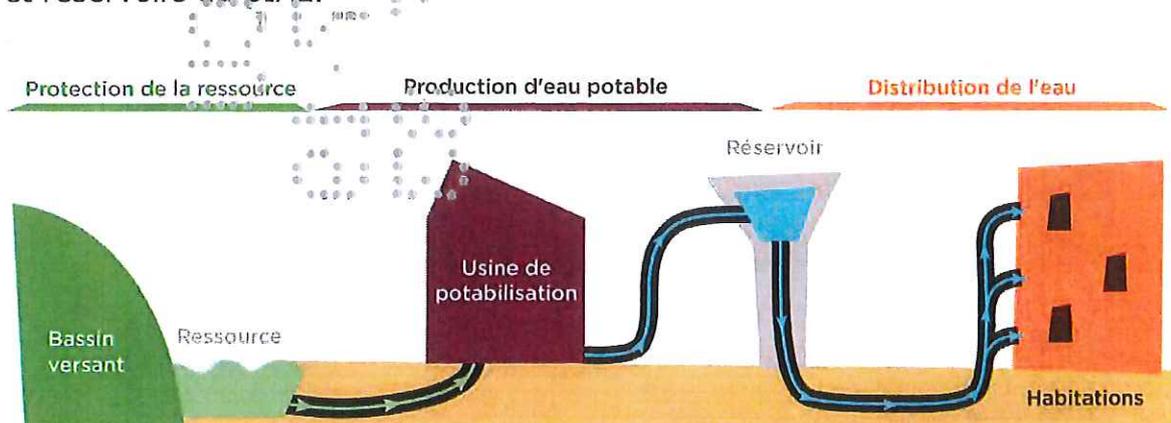
	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	119,3	119,3	119,0	119,0	119,2	0,2%
Longueur de distribution (ml)	119 296	119 296	119 022	119 049	119 228	0,2%
<i>dont canalisations</i>	119 296	119 296	119 022	119 049	119 228	0,2%
Équipements						
Nombre d'appareils publics (*)	24	24	23	23	23	0,0%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	24	23	23	23	23	0,0%
Branchements						
Nombre de branchements	91	91	91	91	91	0,0%

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Compteurs						
Nombre de compteurs	91	91	91	91	91	0,0%

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2013	2014	2015	2016	2017
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90	90	90	90	90

5-RESSOURCES EN EAU

Le SIAE de TOULON ne dispose pas de ressources propres et s'approvisionne en eau brute auprès de la ville de Toulon et de la Société du Canal de Provence afin de produire de l'eau potable dans ses usines de production. Cette eau traitée est ensuite acheminée vers ses communes membres via les réseaux, supprimeurs et réservoirs du SIAE.



Il dispose de 3 sources d'alimentation en eau potable :

CONVENTION AUPRES DE LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE :

Le SIAE a souscrit un contrat de fourniture d'eau avec la SCP intégrant les dispositions de la « gestion coordonnée de la ressource ». Ce contrat a été conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 avec une échéance au 31 décembre 2016. Le contrat a été renégocié en date du 19 décembre 2016 pour une durée de 5 ans. Les souscriptions auprès de SCP sont les suivantes :

Débits souscrits	CONVENTION AVEC LA SCP		
	TRAPAN	POSTE DU GOLF HOTEL	SOUSCRIPTION TOTALE DES 2 POSTES
Usage normal	0 l/s	300 l/s	300 l/s
Usage saisonnier (1)	200 l/s	0 l/s	200 l/s
Usage Secours	100 l/s	0 l/s	100 l/s
TOTAL	300 l/s	300 l/s	600 l/s

la période de mise à disposition du saisonnier s'étend du 1^{er} juin au 30 septembre

Les débits souscrits sur chacun des postes peuvent être transférés à la demande du Syndicat d'un poste à l'autre dans la limite d'un débit de 300 l/s par poste.

Les tarifs applicables pour les achats d'eau auprès de SCP sont composés hors taxes et redevances :

- d'une redevance par l/s souscrit pour chacun des usages
- d'une part proportionnelle aux volumes achetés selon chacune des usages

Nouveau contrat de fourniture d'eau au 01/01/2017

Après dénonciation par le SIAE du contrat antérieur pour permettre d'adapter au mieux les souscriptions.

- Reconduction des dispositions et particularités convenues lors de la signature du protocole de gestion coordonnée des ressources:

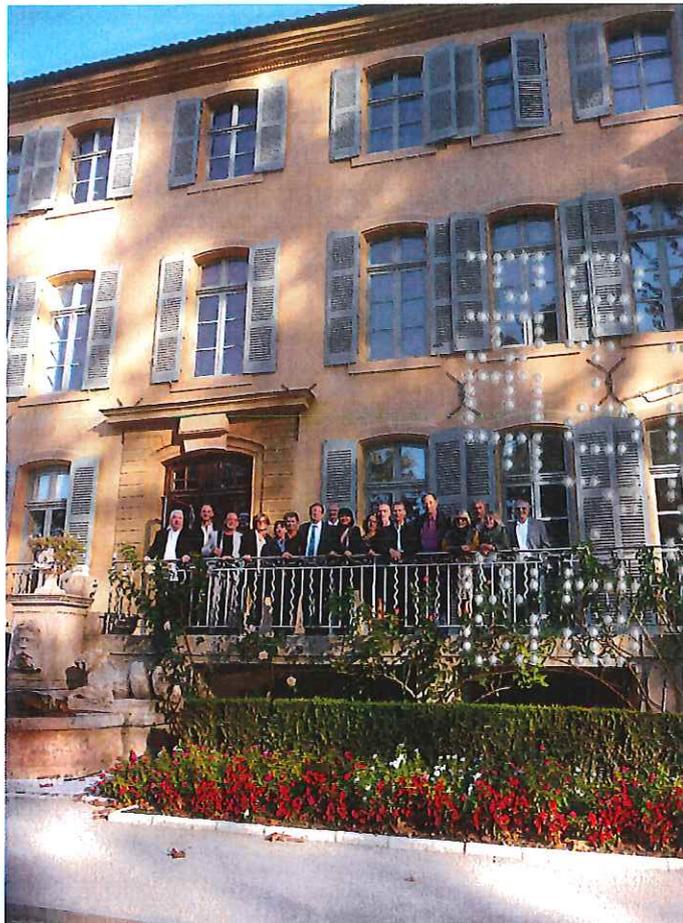
-Souscription de 300 l/s sur chacun des deux postes de livraison (dont 300 l/s en fourniture annuelle, 200 l/s en saisonnier et 100 l/s en secours)

- Maintien du tarif complément de ressource sur 300 l/s souscrits en fourniture annuelle (18 % de réduction sur le tarif normal)
- Transfert possible des souscriptions d'un poste à l'autre pour optimiser le coût des achats d'eau.
- Décalage du saisonnier du 01 juin au 30 septembre

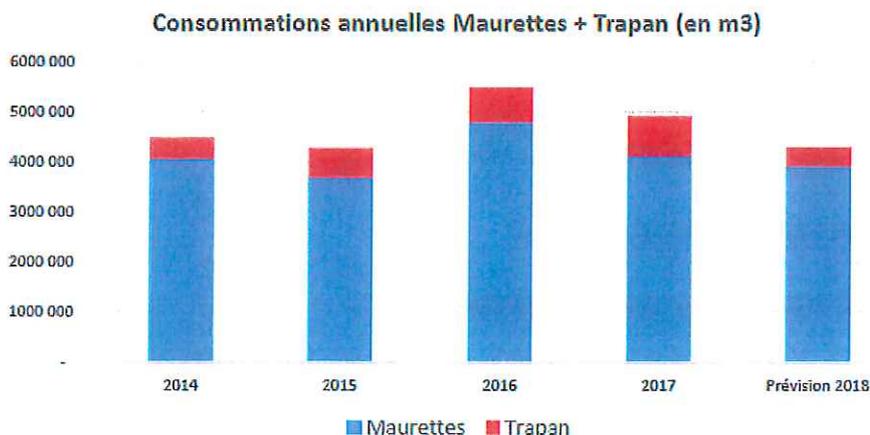
Nouveau du contrat conclu pour 5 ans.

Ces achats d'eau sont à la charge du délégataire.

**REUNION ANNUELLE AU CANAL DE PROVENCE
DU 23 OCTOBRE 2018**



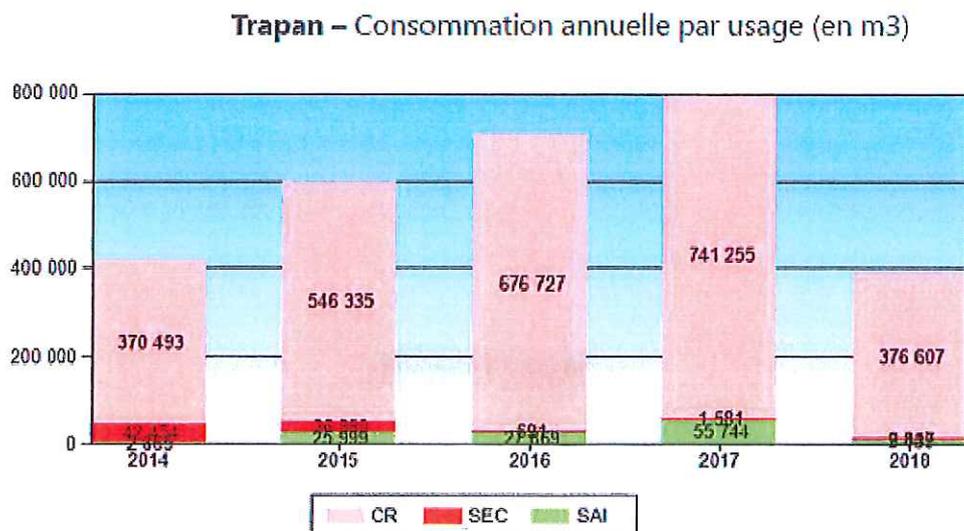
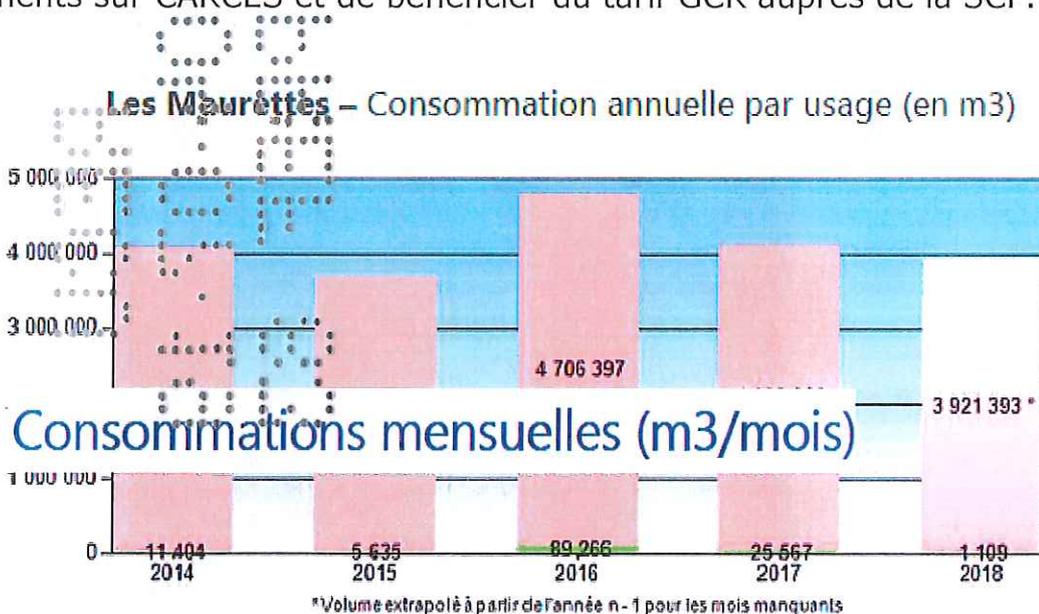
Bilan des consommations



Depuis les travaux effectués en 2008 par le SIAE, l'usine des Maurettes sur la commune de HYERES est devenue l'usine principale du SIAE.

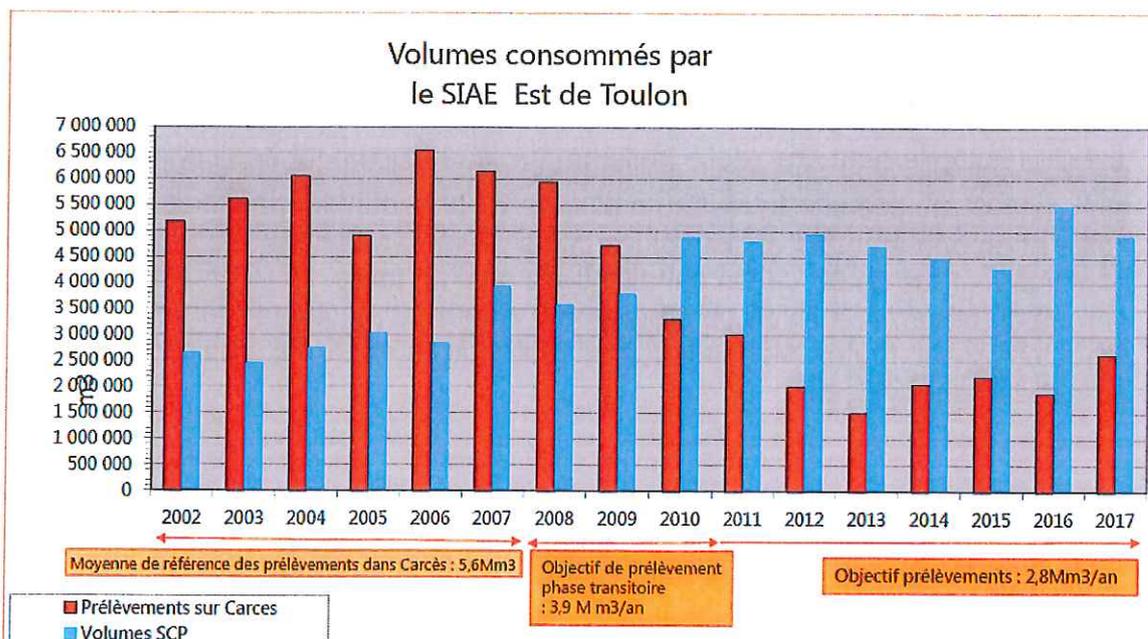
7- SCHEMA DU SUIVI DU PROTOCOLE

La Gestion Coordonnée de la Ressource permet au SIAE de limiter ses prélèvements sur CARCES et de bénéficier du tarif GCR auprès de la SCP.



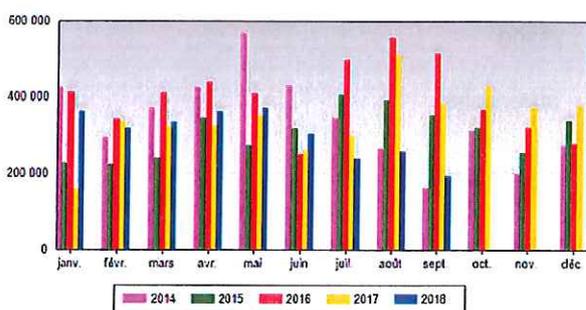
EVOLUTION DES VOLUMES ANNUELS CONSOMMES

2002-2017

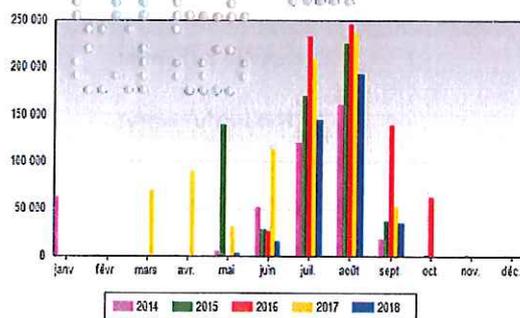


CONSOMMATIONS MENSUELLES (m³/ mois)

Les Maurettes



Trapan



8-PARTIE TECHNIQUE

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau est maître d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et d'extension du patrimoine, ainsi que les travaux de renouvellement du génie civil et des canalisations.

LES ENGAGEMENTS DU SIAE DE TOULON

Il existe actuellement une réelle politique de renouvellement des canalisations car plus de 50% du linéaire du réseau a plus de 50 ans, afin de maintenir un réseau fiable et en bon état tout en lissant les coûts de renouvellement de façon cohérente et efficace. Plus de 80 % des canalisations sont en fonte, 10 % en acier et 6 % acier enrobé de béton. A la fin de ce programme à court et moyen terme de renouvellement, toutes les conduites en matériau BONNA qui dataient de 1955 auront été renouvelées.

Le plan de renouvellement a été défini par groupe de conduites en prenant en compte de la date de pose des canalisations et de leur nature.

RAPPEL CONCERNANT LE CONTRAT D'AFFERMAGE

<u>Données clés</u>	
● Délégué	Compagnie des Eaux et de l'Ozone
● Périmètre du service	Alimentation en eau potable des communes de Pierrefeu, Collobrières, La Londe, Hyères, Carqueiranne, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou et La Crau
● Numéro du contrat	X6500
● Nature du contrat	Affermage
● Date de début du contrat	01/07/2008
● Date de fin du contrat	30/06/2026
● Les engagements vis-à-vis des tiers	

Le délégué est chargé au quotidien de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages. Il est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau. Il est tenu d'assurer le renouvellement des équipements techniques ainsi que de certains travaux

d'amélioration spécifiques. Il est chargé de gérer les relations avec les usagers du service.

En tant que délégataire du service, Compagnie des Eaux et de l'Ozone assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	SCP	Achat d'eau brute à la SCP
achat	TOULON	Achat d'eau brute Toulon Production
vente	BORMES LES MIMOSAS	Vente d'eau à Bormes les Mimosas
vente	CARQUEIRANNE	Vente d'eau Carqueiranne
vente	COLLOBRIERES	Vente d'eau à Collobrières
vente	HYERES	Vente d'eau Hyères
vente	LA CRAU	Vente d'eau à la Crau
vente	LA LONDE LES MAURES	Vente d'eau La Londe les Maures
vente	LE LAVANDOU	Vente d'eau au Lavandou
vente	PIERREFEU DU VAR	Vente d'eau à Pierrefeu

A noter l'adhésion au SIAE de la commune de Carnoules à compter du 1^{er} janvier 2018

💧 Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
2	19/01/2015	- Intégration nouveaux ouvrages, - Modification programme de renouvellement, - Investissement concessifs.
1	23/03/2010	- Modification de la définition du coefficient de révision applicable en ce qui concerne le programme prévisionnel de travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel prévu à l'article 19.2.2.2 du contrat afin de suivre les engagements du Délégataire en terme d'exécution de ce programme ; - Précision plus en avant des clauses de reversement par le Délégataire à la Collectivité de la part syndicale du prix de l'eau.

En l'état actuel, le fermier assure totalement, dans le cadre de son contrat d'affermage, la gestion technique du réseau, des usines de production et stations de pompage.

L'exploitation de l'ensemble du patrimoine du Syndicat ayant été déléguée, le S.I.A.E. ne dispose d'aucun moyen adapté pour assurer une gestion technique des ouvrages.

Au plan technique, ce contrat prévoit que :

- le délégataire exploite le service à ses risques et périls et assure le renouvellement des équipements électromécaniques et des appareillages hydrauliques, il apporte des prestations supplémentaires notamment : dans la sécurisation de la ressource en eau en diminuant les prélèvements sur la retenue de Carcès et en augmentant les achats d'eau à la SCP.

Production

Répartition de la production actuelle : 10 % pour l'usine de Carnoules, 30 % pour l'usine du Trapan et 60% pour l'usine des Maurettes.

La production comprend :

- la vente en gros aux collectivités.
- l'eau perdue au niveau des fuites dans les réseaux d'adduction
- l'eau non comptabilisée (poteaux incendie, piquages clandestins...).



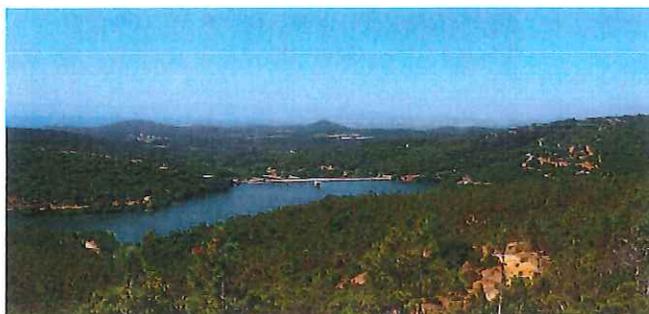
Les trois ressources d'eau brute du syndicat .

- L'eau du Verdon arrivant directement par le Canal de Provence à l'usine des Maurettes est d'excellente qualité , elle contient peu de matières en suspension et elle est moyennement dure. L'eau du Verdon est une eau moyennement minéralisée. Son transport dans les ouvrages artificiels de la SCP permet de conserver sa limpidité originale.



CANAUX DE DISTRIBUTION SCP

- L'eau de la retenue du Trapan est de très bonne qualité malgré depuis quelques années de la présence de COT. En cas de dépassement des valeurs limites, l'usine du Trapan est alors alimentée directement par le Canal de Provence.



-
- **L'eau de Carcès** est de bonne qualité. La qualité bactériologique de l'eau est moins bonne que celle du Verdon. C'est une eau plutôt incrustante.



RETENUE DE CARCÈS

La retenue d'eau de Carcès est la propriété de la Ville de Toulon. Elle alimente les collectivités suivantes :

- Ville de Toulon
- Marine Nationale
- SIAE des Communes de la Région Est de Toulon
- Commune de la Valette
- Syndicat La Valette-La Garde-Le Pradet.



HISTORIQUE DE LA RETENUE DE CARCÈS

La construction et l'exploitation de la retenue de Carcès ont été concédées en 1932 par la Ville de Toulon à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (générale des eaux). Le 20 octobre 1950, une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau des communes de la Seyne et de l'Est de Toulon est passée permettant au Syndicat d'utiliser les installations existantes jusqu'à la commune de Carnoules.

En contrepartie, le Syndicat devait exécuter certains travaux de renforcement dont les principaux consistaient à surmonter le barrage de vannes-toit automatiques permettant de porter la réserve de 6 à 8 millions de m³.

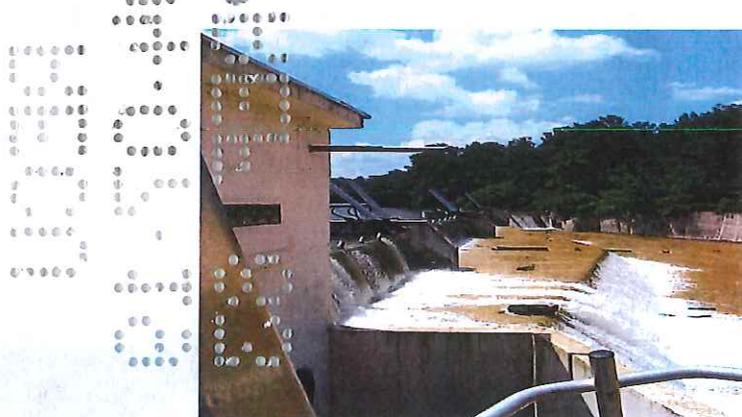
L'adduction d'eau de Carcès comprend :

□ un barrage en terre créé en 1933-1934 avec un volume de retenue réglable par manoeuvre-vannes hydrauliques de 6 000 000 à 8 000 000 de m³, alimenté par les rivières de l'Issole et du Caramy. La Fontaine d'Ajonc est une source karstique captée directement vers l'usine de pompage.

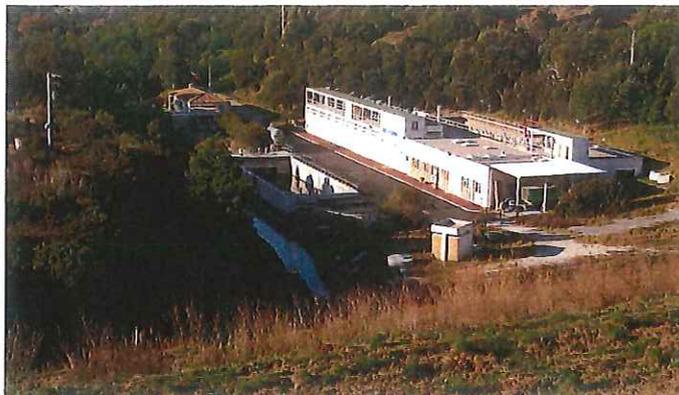
□ une station de pompage d'un débit total de 1 100 l/s (95 000 m³/j)

□ une station d'alerte peut détecter les pollutions accidentelles de l'eau brute et comportant la mesure en continu du carbone organique total, de l'ammoniaque, de la turbidité, de l'oxygène dissous, de la température, du pH.

Le Syndicat a un droit d'eau de 300 l/s sur les 1100 l/s que la ville de Toulon est autorisée à dériver de Carcès depuis l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 1966.



10- LES USINES DU SIAE



L'USINE DU TRAPAN- BORMES LES MIMOSAS

L'usine du Trapan peut être alimentée, soit par la retenue du Trapan , ou directement par le Canal de Provence en cas de problème de qualité d'eau au niveau de la température ou COT (carbone organique total).

La réserve du Trapan reçoit les eaux du bassin versant (270 ha), ce qui représente approximativement 300 000 m3 annuellement, mais le gros de l'alimentation de la ressource provient du Verdon à travers le réseau de canaux de la SCP.

USINE DE TRAITEMENT du TRAPAN

Cette usine traite l'eau de la retenue du Trapan (SCP) ; elle a une capacité de traitement de 300 l/s.

Elle alimente par pompage le réservoir de l'Anguillon (2 000 m3).

Filière de traitement :

- ↳ Préozonation permettant un abattement des matières organiques et l'oxygénation de l'eau
- ↳ Filtration biologique sur sable
- ↳ Désinfection à l'ozone
- ↳ Postchloration au chlore pour maintenir la qualité de l'eau sur le réseau



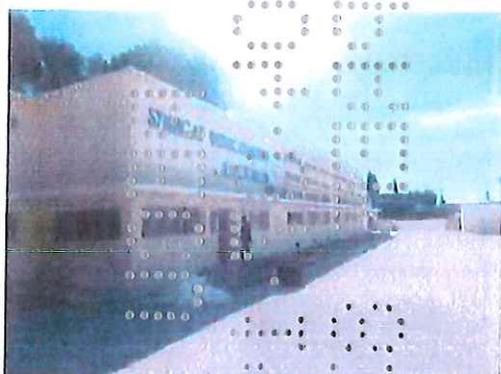
USINE DE CARNOULES

L'usine a été construite en 1953 et a une capacité de production de 200 l/s celle-ci a été portée en 1967, à 300l/s. L'eau arrive depuis Carcès par une adduction de type béton sur une longueur de 52,8 km.

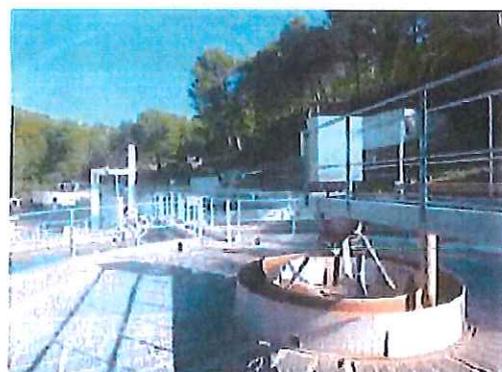
La filière comprend :

- une clarification de l'eau comprenant
 - préchloration
 - floculation au WAC HB
 - décantation
 - filtration biologique sur charbon actif en grain
- une désinfection à l'ozone et une désaturation
- une désinfection finale au chlore l'usine possède 2 réservoirs d'eau traitée d'un volume total de 5 000m³, elle dessert gravitaire ment le réseau du syndicat par le réservoir du Viet (3000 m³) avec une surpression en cas de fortes demandes.

Usine de Camoules



Vue extérieure



Bassin de floculation-décantation



Filtration sur charbon actif en grain



Galerie d'eau filtrée

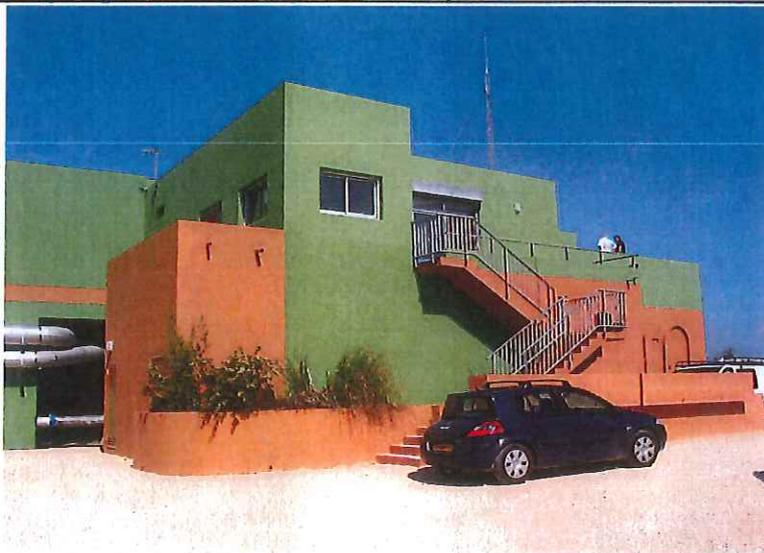


Tours d'ozonation



Centrifugeuse (déshydratation des boues)

USINE DES MAURETTES – HYERES (USINE PRINCIPALE DU SIAE)



L'usine des Maurettes, propriété du Syndicat, est située sur la commune de Hyères. L'eau brute est achetée à la SCP et provient directement de la ressource du Verdon par le canal de Provence. L'usine a été construite en 1991 avec une capacité de production de 150 l/s celle-ci a été portée en 2008 à 300l/s.

Elle est composée de :

- d'une préchloration, en secours, pour l'abattement de la matière organique,
- d'une filtration sur sable (avec possibilité de collage sur filtre au WAC),
- d'une désinfection par UV,
- d'une postchloration au chlore gazeux.

L'usine possède 3 réservoirs d'eau traitée d'une capacité totale de 2 550 m³.

Usine des Maurettes



Vue extérieure



Pompes de relèvement d'eau brute



Surpresseurs d'eau de process

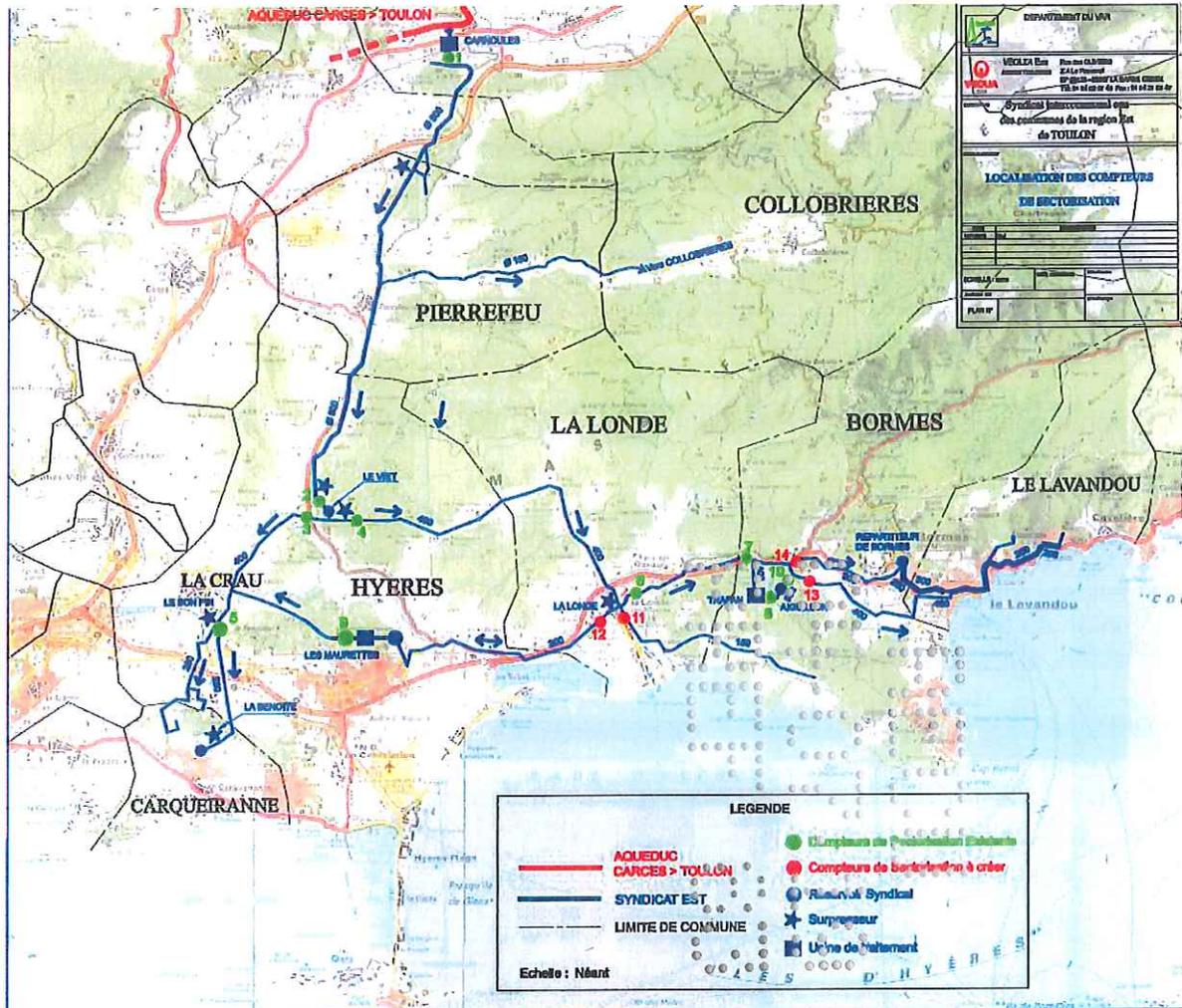


Désinfection UV



11- SCHEMA DU RESEAU DE CANALISATIONS DU SIAE

Adduction



L'ensemble du réseau du Syndicat est un réseau d'adduction composé de canalisations de diamètre 80 à 500 mm.

12-ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Le SIAE DE TOULON est géré de la même façon qu'une commune. En effet c'est un établissement public dont la gestion est encadrée par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le syndicat a été créé par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 1947.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau des communes de la Région Est de Toulon est géré par une Assemblée délibérante composée d'élus locaux, maire et conseillers municipaux, tous issus des communes adhérentes au syndicat, l'Assemblée délibérante se nomme Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical est composé de délégués nommés à raison de deux titulaires et de deux suppléants pour chacune des communes membres. Les délégués sont choisis par les Conseils Municipaux dont ils sont issus. Ils ont notamment pour rôle de représenter leur commune au Conseil Syndical.

Son siège social du SIAE DE TOULON est fixé à la mairie de LA LONDE LES MAURES.

LA COMPOSITION

Suite aux élections municipales 2014, lors de la séance du 15 mai 2014, il a été procédé à l'installation du Comité syndical et à l'élection du bureau du SIAE DE TOULON.

Le Comité Syndical élit parmi ses Membres, le Président du Syndicat (Monsieur de CANSON - Maire de LA LONDE LES MAURES a été élu le 15 mai 2014 comme Président du SIAE DE TOULON) il succède à Monsieur Gérard SIMON – Président de 1995 à 2014, ainsi que les 4 vice-présidents.

Comme pour les maires, Le Président du SIAE DE TOULON est élu pour 6 ans par le Conseil Syndical

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de Toulon agit dans un seul domaine de compétence, l'alimentation en eau potable. Le Président forme avec ses quatre vice- Présidents, le bureau, celui-ci se réunit avant chaque réunion du Conseil syndical, c'est un organe de travail chargé d'examiner et de préparer les dossiers qui seront évoqués à l'occasion des réunions du Conseil Syndical.

ORGANIGRAMME



François de CANSON

Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la Région Est de TOULON



1er vice Président - **Claude MAUPEU** -

Commune du Lavandou



2 ème vice Président –**Florent FOURNIER**

Commune de PIERREFEU



3 ème vice Président **Annette BOUSQUET**
Commune de CARQUEIRANNE



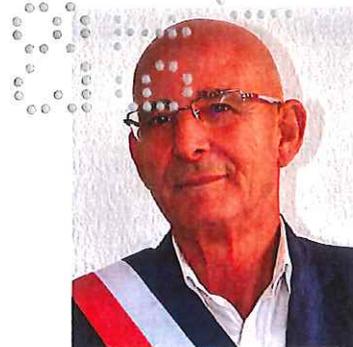
4 ème Vice Présidente **Isabelle MONFORT**
Commune de IYERES

MEMBRES COMPLEMENTAIRES DU BUREAU



DAVID Christian

Maire de CARNOULES



LEVY Claude

Adjoint de BORMES



ARMANDI Michel

Adjoint de COLLOBRIERES
CRAU



DIAMANT Julien

Conseiller Municipal de LA

LE FONCTIONNEMENT

Quatre instances orientent et valident la politique de gestion de l'eau menée par le Syndicat

- ▶ le Bureau : composé de 8 membres (le Président, les 4 vice Présidents, et 4 membres complémentaires)
- ▶ le comité syndical : organe délibérant qui valide la politique de gestion de l'eau du Syndicat
- ▶ Commission d'Appel d'offres : composée du Président et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants
- ▶ Commission consultative des services publics locaux

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	TITULAIRES Monsieur Claude MAUPEU – Commune du Lavandou Monsieur Gérard AUBERT – Commune de La Londe les Maures Monsieur Daniel MONIER – Commune de Bormes Monsieur Florent FOURNIER – Commune de Pierrefeu Monsieur Jean-Pierre BIGEY – Commune du Lavandou SUPPLEANTS Monsieur Jean-louis OZENDA – Commune de Hyères Madame Annette BOUSQUET – Commune de Carqueiranne Monsieur Gérard RAMAT – Commune de Collobrières Monsieur Claude DURAND – Commune de La Londe Les Maures Monsieur Julien DIAMANT – Commune de La Crau
------------------------------------	--

<p>COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX</p>	<p>TITULAIRES Monsieur François de CANSON – Maire de La Londe Les Maures Monsieur Claude MAUPEU – Commune du Lavandou Monsieur, Florent FOURNIER – Commune de Pierrefeu Madame Annette BOUSQUET – Commune de Carqueiranne Madame Isabelle MONFORT – Commune de Hyères</p> <p>SUPPLEANTS Monsieur Claude LEVY – Commune de Bormes Monsieur Michel ARMANDI – Commune de Collobrières Monsieur Julien DIAMANT – Commune de La Crau Monsieur Jean Louis OZENDA – Commune de Hyères Monsieur Marc BENINTENDI – Commune de Pierrefeu</p>
---	--

Le Conseil syndical est une instance plénière qui prend des délibérations pour définir la politique du Syndicat, il décide des grandes orientations du service public de production et de distribution d'eau potable et les investissements à réaliser.

Le Conseil Syndical se réunit au minimum **une fois tous les trimestres**. Il est composé de **18 membres titulaires et 18 membres suppléants** dont la durée du mandat est égale à celle du conseil municipal dont ils sont issus.

Les changements en 2018

A noter qu'en 2018 Monsieur Gérard AUBERT remplace en tant que membre titulaire Monsieur Patrick THERET

MISSIONS PRINCIPALES EN COMPTABILITE FINANCES

- ▶ **Elaboration des budgets, des comptes administratifs**
- ▶ **Exécution des budget**
- ▶ **Suivi comptable et financier des marchés publics**
- ▶ **Mise en œuvre et suivi des travaux d'investissement**
- ▶ **Gestion de la récupération de la tva**
- ▶ **Gestion du patrimoine, des subventions, de l'inventaire**
- ▶ **Etablissement des dossiers de demandes de subventions**



Au cours de l'année 2018, le Comité s'est réuni 5 fois. Les questions à l'ordre du jour sont de différents ordres : budget et compte administratif, rapport annuel du délégataire de service public, rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, rapport d'activité, marchés d'études, de services et de travaux.

Les comptes-rendus ont fait l'objet d'une transmission aux communes membres et aux élus du syndicat conformément à la réglementation.

ADMINISTRATION DU SYNDICAT.

L'ensemble de la gestion administrative, financière et technique du Syndicat est assuré par un agent communal mis à disposition par la mairie de LA LONDE LES MAURES, au grade d'adjoint administratif. Pour contrôler cette gestion financière, l'état a confié au Trésorier Municipal de Hyeres, le rôle de comptable du Syndicat, il valide les dépenses de fonctionnement ou d'investissements.

Les délégués qui composent le Conseil Syndical du SIAE DE TOULON sont

COMMUNE DE BORMES

Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
Claude	Daniel	Alain	Patrice
LEVY	MONIER	COMBE	CHATAGNIER
<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Suppléant</i>

COMMUNE DE CARQUEIRANNE

Madame	Madame	Madame	Madame
Annette	Nicole	Martine	Nathalie
BOUSQUET	AVAZERY	SCHROETER	MARCON
<i>Titulaire</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléante</i>	<i>Suppléante</i>

COMMUNE DE COLLOBRIERES

Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
Michel	Jean Pierre	Gérard	Denis
ARMANDI	RIZZO	RAMAT	FOURNIER
Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléant

COMMUNE DE HYERES

Madame	Monsieur	Monsieur	Madame
Isabelle	Jean-Louis	Rémy	Corinne
MONFORT	OZENDA	THEIBAUD	LOISEAU
Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléante

COMMUNE DE LA CRAU

Monsieur	Monsieur	Monsieur	Madame
Paul	Juilen	Hervé	Catherine
BRUNETTO	DIAMANT	CILIA	DURAND
Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléante

COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES

Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur	Mme
François	Patrick	Gérard	Claude	Nicole
de CANSON	THERET	AUBERT	DURAND	SCHATZKINE
Titulaire	Titulaire jusqu'au mois de septembre 2018	titulaire à partir du 03.10.2018	Suppléant	Suppléante à partir du 03.10.2018

COMMUNE DU LAVANDOU

Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
Claude	Jean-pierre	Denis	Bruno
MAUPEU	BIGEY	CAVATORE	CAPEZZONE
Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléant

COMMUNE DE PIERREFEU

Monsieur	Monsieur	Monsieur	Monsieur
Florent	Marc	Gérard	Jean-luc
FOURNIER	BENINTENDI	MUNOZ	ROVERE
Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléant

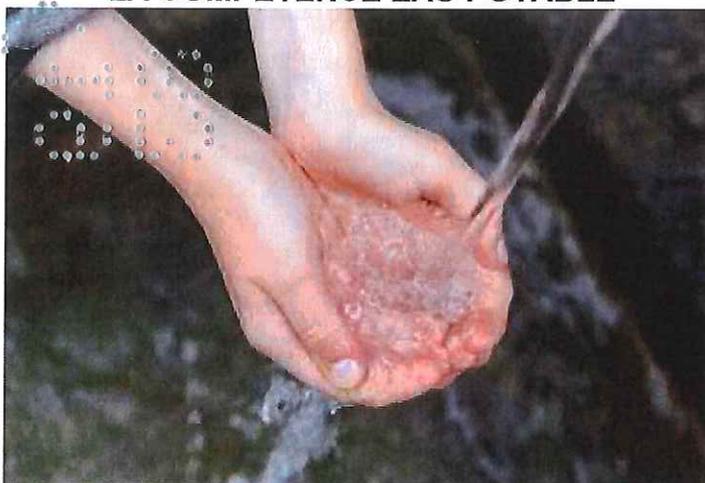
COMMUNE DE CARNOULES

Monsieur	Monsieur	Madame	Monsieur
Christian	Claude	Sandra	Jean-Marie
DAVID	ARIELLO	BELLAZINI	DUMAINE
Titulaire	Titulaire	Suppléante	Suppléant

13- ACTIVITE DU SIAE

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau des Communes de la Région Est de Toulon est régi avec les mêmes règles que les collectivités territoriales. Cet établissement public est doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale. Ces ressources proviennent principalement de la vente de l'eau mais également de subventions allouées soit par le Conseil Départemental, soit par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Ces ressources permettent au syndicat de financer son fonctionnement et ses investissements (travaux divers, renouvellement et renforcement des réseaux et l'entretien des Usines).

LA COMPETENCE EAU POTABLE



Le contrat de délégation de service public a été signé le 1er juillet 2008 pour une durée de 18 ans avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (Veolia Eau) fin du contrat 2026. Le délégataire a en charge, les achats d'eau, le traitement, la distribution d'eau ainsi l'entretien des toutes les installations du Syndicat et le renouvellement des équipements.

Cette délégation fait l'objet d'un rapport annuel de la part du délégataire remis fin mai et contrôlé par un bureau d'études ARTELIA, le rapport du compte technique et financier de VEOLIA est présenté au Conseil syndical en septembre.

Le Conseil syndical a décidé de ne pas augmenter la surtaxe syndicale qui s'élève à 2211,57 euros par débits souscrits et par mois, cette surtaxe n'a pas augmenté depuis le 1 er janvier 2006.

14- LES VOLUMES FACTURES EN FONCTION DEBITS SOUSCRITS

Le syndicat dessert deux types de communes : Celles qui ont une ou des ressources propres, et qui utilisent l'eau du syndicat en complément toute l'année, ou en appoint l'été. Celles qui ne disposent d'aucune ressource locale, et qui utilisent la seule eau du syndicat pour leur alimentation en eau potable

année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Collobrières	95458	67114	438844	59991	79409	43426	85319	49028	64111	96190	90955
La Crau	861635	861296	1166532	787121	1015074	992332	956922	1046142	1023634	1031995	1029771
Carqueiranne	790369	577464	1331205	463266	473536	275183	398152	411365	766964	790654	619842
Hyères	2620361	1886829	1496066	1616090	529717	353590	335466	169717	650515	564924	536096
Pierrefeu	412188	438844	448246	516520	451736	436699	454912	490800	453565	470524	448837
La Londe	1162334	1166532	1104849	1144490	1218190	1089278	1123079	1148503	1103237	1123111	1080519
Bornes	1335744	1331205	1291081	1404821	1343927	1237247	1344565	1370777	1274287	1475268	1228178
Le Lavandou	1465085	1496066	1404087	1395964	1420027	1414418	1388330	1382609	1414384	1423411	1347120
EScota	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total général	8746174	782350	7671699	7388263	6531616	5842163	6086745	6068541	6750697	6986077	6381323

VENTE D'EAU EN GROS

Les conditions particulières d'alimentation en eau des communes membres sont définies dans le règlement du service de l'eau potable et ses annexes, signé entre le Syndicat et les Communes.

Ces conditions définissent les points de livraison d'eau et les débits souscrits. Celles-ci peuvent être modifiées par avenant.

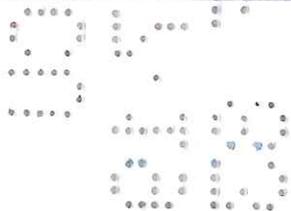
Ce règlement indique que le syndicat n'a pas vocation à assurer la défense incendie, cependant des branchements incendie peuvent être réalisés.

Le débit maximal global garanti à la commune est égal au débit souscrit par celle-ci.

Si le débit de pointe est supérieur au débit souscrit, la commune doit payer une redevance de dépassement.

Le débit souscrit peut être révisé chaque année à la hausse avant le 31 janvier.

Communes	Débits souscrits	Débits de pointe 2018
PIERREFEU	49	42,29
CARNOULES	2	0
COLLOBRIERES	7	6,94
HYERES	180	127,36
LA CRAU	55	49,27
LA LONDE	83	82,75
BORMES	165	131,03
LE LAVANDOU	165	121,21
CARQUEIRANNE	65	63,25
	769,00	



Les aspects quantitatifs et qualitatifs

Sur le plan quantitatif, le SIAE dispose actuellement d'une ressource en eau suffisante pour faire face aux besoins des communes. Cependant, les années de sécheresse successives ont diminué la disponibilité de la ressource au niveau du lac de Carcès.

La capacité maximale cumulée instantanée de production est de 900 l/s (77 760 m³/j pour un fonctionnement en continu).

Il est donc indispensable que le S.I.A.E. mette en perspective, dans le cadre d'une politique à moyen et long terme :

1° Le renouvellement de canalisations

2° Prendre en compte l'évolution des besoins de chaque commune,

- 3° la recherche éventuelle de nouvelles ressources,
- 4° la sécurisation par d'éventuelles interconnexions avec d'autres ressources ou réseaux.

Le Syndicat a entamé des actions afin de sécuriser son approvisionnement :

L'ensemble de ces actions a pour but de rendre le Syndicat moins dépendant de la ressource de Carcès, qui connaît un problème chronique pour alimenter la station de Carnoules et de lui permettre de sécuriser l'alimentation en eau des communes desservies par la branche Ouest aval du réservoir du VIET,

et notamment les communes de Carqueiranne, La Crau et la partie ouest de Hyères.

L'autonomie de stockage

Le stockage de l'eau avant distribution est assuré par 12 réservoirs d'une capacité globale de 18650 m³. Autonomie de pointe : 10 heures

La qualité de l'eau est suivie par le fermier sous le contrôle de la A.R.S.

La qualité de l'eau traitée est bonne et respecte les limites réglementaires, cela démontre l'adéquation de la qualité de l'eau brute avec les procédés de traitement.

La qualité de l'eau est contrôlée au niveau de l'eau brute, de la production et de la distribution. Des analyses et contrôles sont réalisés par :

les exploitants des ouvrages amont

- par la CEO dans le cadre de l'exploitation des ouvrages
- par la CEO dans le cadre de ses auto-contrôles
- par la ARS 83 dans le cadre des contrôles réglementaires
- LE PRIX DE L'EAU



POURQUOI L'EAU A-T-ELLE UN PRIX?

Le prix de l'eau, c'est le prix du service rendu à l'utilisateur. L'eau est captée dans le milieu naturel, transportée jusqu'au domicile et comptabilisée. Sa potabilité est surveillée et garantie. Ce service est continu et pour qu'il le soit, le syndicat doit mettre en œuvre un grand nombre de moyens qui nécessitent des investissements parfois importants.

15- PARTIE FINANCIERE

En euros	2 ème semestre 2017	1 er semestre 2018	2 ème semestre 2018
Redevance pour débits souscrits tarif de annuel l/s souscrit			
CEO	3419,55	3451,40	3479,37
Syndicat	2211,57	2211,57	2211,57
Redevance de consommation (m3) 01 juin au 30 septembre			
CEO	0,6671	0,6734	0,6788
Syndicat	0	0	0
01 octobre au 31 mai			
CEO			
Syndicat	0,4841	0,4886	0,4925
	0	0	0
redevance pour débits excédentaires tarif annuel par l/s dépassement			
CEO	3419,55	3451,40	3479,37
Syndicat	8145,92	8145,92	8145,92

les tarifs appliqués aux communes :

la rémunération du délégataire est définie au contrat d'affermage. Les tarifs sont indexés deux fois par an.

La rémunération du SIAE est définie par délibération du 27 septembre 2005,

Les tarifs applicables au second semestre 2018 sont les suivants :

Le SIAE a une surtaxe qui s'applique uniquement en fonction des souscriptions de débits par les communes, ces souscription ne pouvant être revues qu'à la hausse par les communes. Le syndicat a donc une recette stable qui dépend des débits souscrits.

6381323 M3 vendus au un prix moyen par mètre cube, tout compris de 1.314 euros/m3 H.T

Année	2018
Produits fermiers (€)	6388318 €
Surtaxe (€)	1701000 €

REDEVANCE AGENCE DE L'EAU : 0.0488 € LE M3

16- PARTIE FINANCIERE - COMPTE ADMINISTRATIF 2018
Les résultats de clôture

Résultats de clôture 2018

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 137 778,33	G 1 758 410,55	G-A 620 632,22
	Section d'investissement	B 1 243 298,91	H 1 831 027,73	H-B 587 728,82
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 856 438,06 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 648 168,87 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 3 029 246,11	Q= G+H+I+J 4 445 876,34	=Q-P 1 416 630,23

L'exercice 2018 clôture en excédent de 1 416 630,23 € avant restes à réaliser.

Résultats de clôture 2018

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 3 029 246,11	Q= G+H+I+J 4 445 876,34	=Q-P 1 416 630,23
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 453 370,00	L 50 000,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 453 370,00	= K+L 50 000,00	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 137 778,33	= G+I+K 2 614 848,61	1 477 070,28
	Section d'investissement	= B+D+F 2 345 137,78	= H+J+L 1 881 027,73	-464 110,05
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 482 916,11	= G+H+I+J+K+L 4 495 876,34	1 012 960,23

Le compte administratif intègre au contraire du compte de gestion, les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines non titrées: les restes à réaliser. Après prise en compte de ces restes à réaliser, le résultat de clôture 2018 s'établit à un excédent de 1 012 960,23 €.

Ces 1 012 960,23 € d'excédent de clôture sont disponibles pour financer les nouveaux travaux 2019.

Résultats de clôture 2018

Ont été conservés en restes à réaliser 453 670€ de travaux suivants.

Chapitre	Libellés	Restes à réaliser 2018
20	Autres immobilisations incorporelles	5 000,00
21	Débroussaillage	65 000,00
23	Travaux hors opération	7 000,00
909	Travaux usine Carnoules phase 2	10 000,00
917	Travaux raccordement Carnoules	8 000,00
919	Etude et travaux schéma directeur	65 000,00
920	Renforcement groupe électrogène Trapan	184 660,00
921	Sécurisation des ouvrages	15 600,00
922	Génie civil étanchéité des réservoirs	93 410,00
Total Restes à réaliser		453 670,00

Investissement 2018

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	778 923,92	TVA Titree	117 876,93
Remboursement capital dette	309 178,43	Affectation réserves	748 243,87
Dépenses réelles d'investissement	1 088 102,35	Recettes réelles d'investissement	866 120,80
Opérations d'ordre	155 196,56	Opérations d'ordre	964 906,93
Dépenses d'investissement	1 243 298,91	Recettes d'investissement	1 831 027,73
Résultat reporté 2017	648 168,87	Résultat 2018 investissement	587 728,82
Résultat de clôture 2018 investissement avant restes à réaliser	-60 440,05		
Restes à réaliser dépenses	-453 670,00	Restes à réaliser recettes	50 000,00
Résultat de clôture 2018 investissement après restes à réaliser	-464 110,05		

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-648 168,87		587 728,82		-60 440,05
Fonctionnement	1 604 681,93	748 243,87	620 632,22		1 477 070,28
TOTAL I	956 513,06	748 243,87	1 208 361,04		1 416 630,23

Investissement 2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	58 000,00	15 123,00	5 000,00	37 877,00
21	Immobilisations corporelles	344 395,00	168 524,24	65 000,00	110 870,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	361 858,06	63 980,97	7 000,00	290 877,09
	Total des opérations d'équipement	1 506 635,94	531 295,71	376 670,00	588 670,23
	Total des dépenses d'équipement	2 360 889,00	778 923,92	453 670,00	1 128 295,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	310 000,00	309 178,43	0,00	821,57
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 024,06			
	Total des dépenses financières	360 024,06	309 178,43	0,00	50 846,63
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 720 913,06	1 088 102,35	453 670,00	1 179 140,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	38 000,00	37 319,63		680,37
041	Opérations patrimoniales (2)	373 400,00	117 876,93		255 523,07
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	411 400,00	165 196,56		256 203,44
	TOTAL	3 132 313,06	1 243 298,91	453 670,00	1 435 344,15
	Pour information	648 168,87			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

Détail des dépenses d'investissement

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	58 000,00	15 123,00	5 000,00	37 877,00
2031	Frais d'études	53 000,00	14 850,00	4 400,00	38 150,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	273,00	5 000,00	-5 273,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	344 395,00	168 524,24	65 000,00	110 870,76
2128	Aménagement Autres terrains	132 395,00	55 125,36	65 000,00	12 269,64
21531	Réseaux d'adduction d'eau	212 000,00	113 398,88	0,00	98 601,12
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	361 858,06	63 980,97	7 000,00	290 877,09
2315	Installat°, matériel et outillage techni	361 858,06	63 980,97	7 000,00	290 877,09
909	Opération d'équipement n° 909 (3)	11 000,00	0,00	10 000,00	1 000,00
915	Opération d'équipement n° 915 (3)	10 000,00	2 379,00	0,00	7 621,00
916	Opération d'équipement n° 916 (3)	22 370,00	4 664,00	0,00	17 816,00
917	Opération d'équipement n° 917 (3)	279 682,00	251 588,73	8 000,00	20 073,27
918	Opération d'équipement n° 918 (3)	213 062,00	182 256,64	0,00	30 806,36
919	Opération d'équipement n° 919 (3)	235 541,94	40 733,52	65 000,00	129 808,42
920	Opération d'équipement n° 920 (3)	270 000,00	10 028,82	184 660,00	75 311,18
921	Opération d'équipement n° 921 (3)	420 000,00	6 060,00	15 600,00	398 340,00
922	Opération d'équipement n° 922 (3)	130 000,00	33 696,00	93 410,00	2 894,00
923	Opération d'équipement n° 923 (3)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	Total des dépenses d'équipement	2 360 889,00	778 923,92	453 670,00	1 128 295,98

Détail des dépenses d'investissement

Les principaux programmes d'équipement mandatés en 2018 sont les suivants :

Chapitre	Libellés	CA 2018	Restes à réaliser 2018
20	Etudes	14 850,00	
20	Autres immobilisations incorporelles	273,00	5 000,00
21	Débroussaillage	55 125,36	65 000,00
21	Travaux sur casses	113 368,88	
23	Travaux hors opération	63 980,97	7 000,00
907	Canal. Pont du real martin pierrefeu	2 379,00	
909	Travaux usine Camoules phase 2		10 000,00
916	Canalisation anamites La Londe	4 554,00	
917	Travaux raccordement Camoules	251 588,73	8 000,00
918	Travaux canalisation Collobrières	182 255,64	
919	Etude et travaux schéma directeur	40 733,52	65 000,00
920	Renforcement groupe électrogène Trapan	10 028,82	184 660,00
921	Sécurisation des ouvrages	6 060,00	15 600,00
922	Génie civil étanchéité des réservoirs	33 696,00	93 410,00
Total dépenses d'équipement		778 893,92	453 670,00

En 2018, les travaux de raccordement de Carnoules et renouvellement de la canalisation de Collobrières ont été réalisés. Les études concernant le nouveau schéma directeur ont démarré. Le programme d'équipement 2018 a

Recettes d'équipement = autofinancement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	748 243,87	748 243,87	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	393 400,00	117 876,93	50 000,00	225 523,07
Total des recettes financières		1 141 643,87	866 120,80	50 000,00	225 523,07
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 141 643,87	866 120,80	50 000,00	225 523,07
021	Virement de la section d'exploitation (2)	1 415 438,06			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	850 000,00	847 030,00		2 970,00
041	Opérations patrimoniales (2)	373 400,00	117 876,93		255 523,07
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 638 838,06	964 906,93		1 673 931,13
TOTAL		3 780 481,93	1 831 027,73	50 000,00	1 899 454,20
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

Fonctionnement 2018

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011- Charges générales	67 571,17	70 - Surtaxe et loyers	1 721 090,92
012- Charges de personnel	47 942,23	77- Produits exceptionnels	
65- Charges courantes	61 650,45		
66- Intérêts de la dette	113 584,48		
67- Exceptionnel			
Dépenses réelles	290 748,33	Recettes réelles	1 721 090,92
042- Amortissements	847 030,00	042 - transfert subventions	37 319,63
Dépenses totales	1 137 778,33	Recettes totales	1 758 410,55
		Solde 2018 fonctionnement	620 632,22
		002- Résultat reporté	856 438,06
		Clôture 2018 fonctionnement	1 477 070,28

Autofinancement N 1 430 342,59

Autofinancement issu de N-1 856 438,06

Autofinancement total 2 286 780,65

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-648 168,87		587 728,82		-60 440,05
Fonctionnement	1 604 681,93	748 243,87	620 632,22		1 477 070,28
TOTAL I	956 513,06	748 243,87	1 208 361,04		1 416 630,23

Section de fonctionnement

La section d'exploitation du budget syndicale est financée par la surtaxe syndicale assise sur les débits souscrits par les communes. La valeur de cette surtaxe titrée en 2018 s'établit à 1 700 697,36€. La surtaxe représente 99% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice. La seconde recette réelle de fonctionnement syndicale provient des redevances acquittées par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'implantation sur l'usine du Trapan de leurs antennes relais, recette titrée à hauteur de 20 393,56€.

Les dépenses de gestion 2018 sont en diminution au regard de celles 2017 de 37K€. Seuls 10% de la surtaxe 2018 a été affectée à des dépenses de gestion courante.

Fonctionnement 2018

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	91 800,00	67 161,17	390,00	0,00	24 228,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	55 000,00	47 942,23	0,00	0,00	7 057,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	70 000,00	61 650,45	0,00	0,00	8 349,55
Total des dépenses de gestion courante		216 800,00	176 773,85	390,00	0,00	39 636,15
66	Charges financières	117 000,00	113 584,48	0,00	0,00	3 415,52
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	16 400,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		354 200,00	290 358,33	390,00	0,00	63 451,67
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 415 438,06				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	850 000,00	847 030,00			2 970,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 265 438,06	847 030,00			1 418 408,06
TOTAL		2 619 638,06	1 137 388,33	390,00	0,00	1 481 859,73

Fonctionnement 2018

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 725 200,00	1 579 366,14	141 724,78	0,00	4 109,08
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 725 200,00	1 579 366,14	141 724,78	0,00	4 109,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 725 200,00	1 579 366,14	141 724,78	0,00	4 109,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	38 000,00	37 319,63			680,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		38 000,00	37 319,63			680,37
TOTAL		1 763 200,00	1 616 685,77	141 724,78	0,00	4 789,45
Pour information		856 438,06				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

Détail des dépenses de fonctionnement

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	91 800,00	67 181,17	390,00	0,00	24 228,83
6064	Fournitures administratives	3 000,00	2 147,43	0,00	0,00	852,57
6066	Carburants	3 000,00	2 699,13	0,00	0,00	300,87
6132	Locations immobilières	6 200,00	6 300,00	0,00	0,00	-100,00
6156	Maintenance	8 300,00	5 854,08	0,00	0,00	2 445,92
6161	Multirisques	11 000,00	10 794,80	0,00	0,00	205,20
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	600,00	493,28	0,00	0,00	106,72
6226	Honoraires	35 000,00	23 839,32	390,00	0,00	10 770,68
6231	Annonces et insertions	3 000,00	501,42	0,00	0,00	2 498,58
6238	Divers	500,00	374,00	0,00	0,00	126,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	960,00	0,00	0,00	1 040,00
6257	Réceptions	10 000,00	6 882,94	0,00	0,00	3 117,06
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 987,70	0,00	0,00	-487,70
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	1 239,07	0,00	0,00	260,93
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6288	Autres	5 000,00	3 108,00	0,00	0,00	1 892,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	55 000,00	47 942,23	0,00	0,00	7 057,77
6218	Autre personnel extérieur	55 000,00	47 942,23	0,00	0,00	7 057,77
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	70 000,00	61 650,45	0,00	0,00	8 349,55
6531	Indemnités élus	43 000,00	41 083,68	0,00	0,00	1 916,32
6532	Frais de mission élus	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	6 000,00	4 791,77	0,00	0,00	1 208,23
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pal.	18 000,00	15 775,00	0,00	0,00	2 225,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		216 800,00	176 773,85	390,00	0,00	39 636,15
		= (011+012+014+65)				

Zoom évolution dépenses de fonctionnement

Chap	Compte	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	BUDGET 2018	CA2018
011	6064	fournitures administratives	3 028	3 511	2 909	2 753	3 000	2 147
011	6066	carburants		2 382	1 600	2 618	3 000	2 699
011	6132	locations		4 250	6 000	6 000	6 200	6 300
011	61528	débroussailement				3 700		
011	61551	entretien véhicules	68					
011	6156	maintenance (Némausic, NFG)	1 160	1 260	7 908	7 202	8 300	5 854
011	6161	assurance multirisques	14 233	13 997	10 200	10 471	11 000	10 795
011	617	études transfert compétence				28 440	0	
011	6188	autres services extérieurs	660		100			
011	6225	indemnités conseil	500	518	531	501	600	493
011	6226	honoraires - sous-total	33 476	38 499	30 434	25 427	35 000	24 229
011	6231	annonces et insertion		1 239	102	108	3 000	501
011	6238	divers	160	358	43	166	500	374
011	6251	voyages et déplacements	792		747	781	2 000	960
011	6257	réception	3 630	4 953	3 830	3 860	10 000	6 883
011	6261	frais d'affranchissement	1 597	1 091	970	1 153	1 500	1 988
011	6262	frais de télécommunication	1 729	1 407	1 438	1 132	1 500	1 239
011	627	frais bancaires	1 200			0	1 200	
011	6287	Remboursements de frais				4 960	0	
011	6288	Autres	4 400	648	3 744	3 716	5 000	3 108
		011 - charges à caractère général	66 634	74 112	70 576	103 007	91 800	67 571
		012 - charges de personnel	44 603	45 091	46 348	49 315	55 000	47 942
		022 - dépenses imprévues					16 400	
		65 - charges de gestion courante	48 266	59 529	57 171	61 606	70 000	61 650
		66 - charges financières	191 241	164 688	132 474	123 043	117 000	113 584
		67 - charges exceptionnelles			10 000		4 000	
		68 - provisions		500			0	0
		Charges réelles de fonctionnement	350 744	343 920	316 269	336 970	354 200	290 748

Zoom évolution recettes de fonctionnement

Chap	Compte	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	BP2018	CA2018
70	70128	surtaxe redevance débit	1 696 274	1 696 274	1 699 960	1 700 697	1 700 700	1 700 697
70	7083	loyer Irapan	19 216	19 276	28 070	20 122	20 200	20 394
74	747	subv en annuité - part intérêts						
75	758	frais de contrôle rbsés	1 047	45				
76	76	produits financiers						
77 & 78	77 & 78	Exceptionnel			500	11 991		
77	775	produits de cession	16 500					
		Recettes réelles de fonctionnement	1 733 037	1 715 595	1 728 530	1 732 810	1 720 900	1 721 091
		Dépenses réelles	-350 744	-343 920	-316 269	-336 970	-354 200	-290 748
		Epargne brute = RRF - DRF	1 382 293	1 371 675	1 412 260	1 395 840	1 366 700	1 430 343

Surtaxe syndicale 2018

Communes	Débit souscrit	Surtaxe annuelle
PIERREFEU	49	108
CAROUERANNE	65	144
BORMES	165	365
COLLOBRIERES	7	15
HYERES	180	398
LA LONDE LES MAURES	83	185
LE LAVANDOU	165	365
LA CRAU	55	121
TOTAL	769	1701

Synthèse des finances syndicales 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement	1 733K€	1 716K€	1 729K€	1 733K€	1 721K€
Surtaxe syndicale	1 696K€	1 696K€	1 700K€	1 701K€	1 701K€
Loyers	19K€	19K€	28K€	20K€	20K€
Produits exceptionnels	18K€	0K€	1K€	12K€	
Dépenses réelles de fonctionnement	-160K€	-179K€	-174K€	-214K€	-177K€
Charges à caractère général	-67K€	-74K€	-71K€	-103K€	-68K€
Charges de personnel	-45K€	-45K€	-46K€	-49K€	-48K€
Charges de gestion courante	-48K€	-60K€	-57K€	-62K€	-62K€
Epargne de gestion annuelle	1 574K€	1 537K€	1 554K€	1 519K€	1 544K€
Intérêts de la dette	-191K€	-165K€	-132K€	-123K€	-114K€
<i>Dépenses imprévues fonctionnement</i>					
Charges exceptionnelles		-1K€	-10K€		
Epargne brute annuelle = autofinancement	1 382K€	1 372K€	1 412K€	1 396K€	1 430K€
Annuité de la dette en capital	-285K€	-290K€	-297K€	-306K€	-309K€
Subventions en annuités (part capital)	10K€	fini	fini		
Epargne nette annuelle	1 107K€	1 082K€	1 115K€	1 090K€	1 121K€
Résultats antérieurs	1 547K€	927K€	1 047K€	1 588K€	957K€
Autofinancement	2 653K€	2 009K€	2 162K€	2 677K€	2 078K€

Synthèse des finances syndicales 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'investissement	-2 192K€	-1 274K€	-683K€	-2 572K€	-779K€
TVA / équipement	406K€	200K€	108K€	482K€	118K€
TVA RAR 2016					
Subventions	34K€	108K€		276K€	
Participation ERDF					
Emprunts nouveaux		0K€			
Remboursement d'avances et autres	26K€			94K€	
Récettes d'investissement	466K€	309K€	108K€	851K€	118K€
Autofinancement	2 653K€	2 009K€	2 162K€	2 677K€	2 078K€
Financement de l'équipement	3 120K€	2 318K€	2 271K€	3 528K€	2 196K€
Résultat de l'exercice	927K€	1 047K€	1 588K€	957K€	1 417K€

Dettes résiduelles

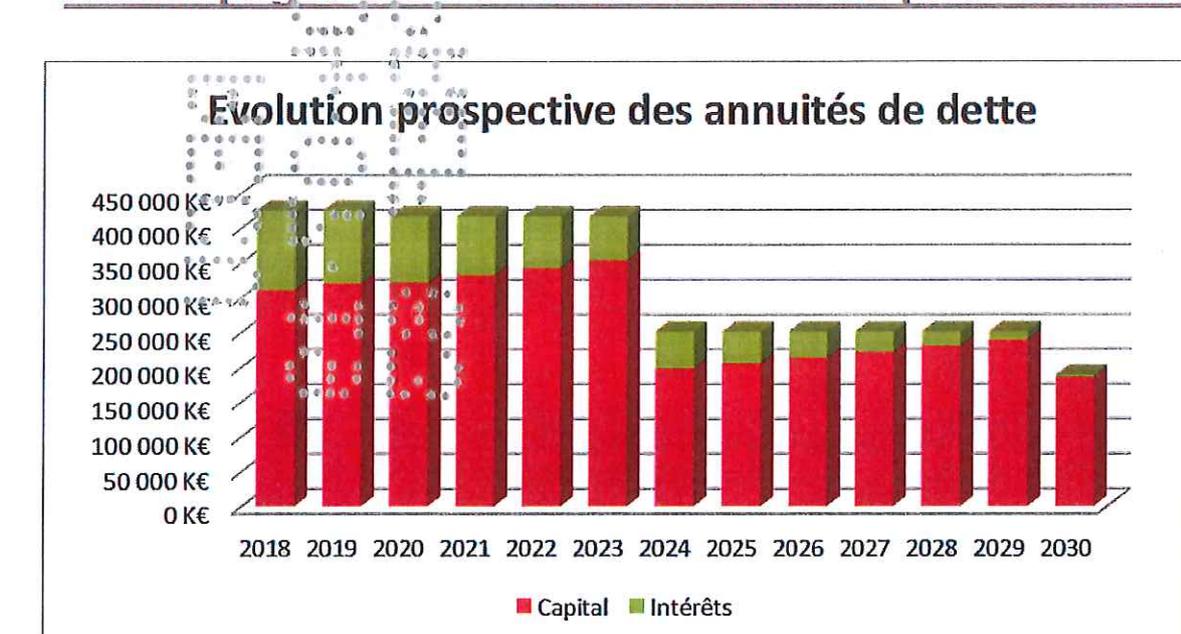
Le syndicat s'est désendetté de 2018 de 309 K€. De ce fait, la dette syndicale au 31/12/2018 s'établit à 3 148K€

L'évolution de l'endettement doit s'analyser au regard de l'évolution de l'épargne brute, ie : la capacité du syndicat rembourser sa dette.

Au regard de son épargne brute annuelle, le syndicat présente une capacité de désendettement de 2,2 années.

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro
Structure	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits
	% de l'encours
	Montant en euros
	4
	99,99
	3 148 127,45

Accompagné d'un désendettement de près de 321K€



16- PROJETS 2018

Le suivi des dossiers se poursuivra en 2018

► Suivi du marché à bons de commande pour le débroussaillage - DOS SANTOS

► Suivi du marché à bons de commande pour l'AMO - Cabinet MERLIN

► Suivi des études - Schéma directeur, diagnostic de l'étanchéité des réservoirs , étude sur les vulnérabilité des sites.

► Suivi des travaux (renouvellement de canalisations, supprimeurs)

ETUDES

MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR

Un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable a été réalisé, en 2010 par SOGREAH, pour le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon (SIAECRET).

Suite à des évolutions du Syndicat, ce dernier souhaite mettre à jour son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable par **l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.**

Ces études auront pour objet, en particulier :

- D'établir un état des lieux exhaustif des ressources exploitées, des réseaux de distribution et des ouvrages,
- De mettre à jour les plans des réseaux sur support informatique,
- de préciser si les débits souscrits auprès de la S.C.P. sont suffisants et quelles modifications peuvent être apportées pour rationaliser les achats d'eau. Cette analyse se fera à partir des relevés périodiques effectués par le syndicat.
- De voir si des chlorations complémentaires doivent être envisagées pour assurer le taux minimum de chlore résiduel en bout de réseau
- D'évaluer les besoins futurs : besoins touristiques, domestiques, incendie et autres,
- D'étudier différents scénarios permettant de satisfaire aux besoins définis à l'horizon 2035,
- De proposer un schéma directeur assurant une sécurité de distribution et abordant l'aspect financier relatif à l'impact de ces investissements sur le prix de l'eau.

MARCHE ATTRIBUE A ARTELIA POUR UN MONTANT HT DE 80600,00 EUROS

ETUDE SUR LA VULNERABILITE DES SITES

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon a engagé une étude sur la vulnérabilité des sites du SIAE . Le maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise est une obligation pour tous les exploitants d'un service de distribution d'eau pour la

consommation humaine. Dans ce cadre, Le SIAE de Toulon souhaite évaluer la vulnérabilité de ses ouvrages, et ainsi pouvoir effectuer des améliorations dans la protection et la gestion de ses ouvrages.

MARCHE ATTRIBUE A VEOLIA POUR UN MONTANT HT DE 11760,00 EUROS

MISSION DIAGNOSTIC GENIE CIVIL ET ETANCHEITE

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon a engagé un diagnostic approfondi :

- du génie civil des réservoirs de l'usine de Carnoules, des réservoirs de l'Anguillon, du réservoir Partiteur de Bormes et du logement de fonction de l'usine de CARNOULES sur la commune de CARNOULES,
- de l'étanchéité sur les réservoirs de l'Anguillon,

L'objectif du diagnostic de structure est :

- de définir l'état du génie civil des 5 réservoirs concernés (Carnoules (2 ouvrages), l'Anguillon (2 ouvrages) et le Partiteur de Bormes (1 ouvrage)) et de la maison de fonction n°2 de l'usine de Trapan,
 - de définir l'impact des éventuels équipements électriques et de téléphonie sur les structures,
 - de proposer au Syndicat un programme des opérations de réhabilitations à réaliser.
- MARCHE ATTRIBUE A SIXENCE CONCRETE POUR UN MONTANT HT DE 44000,00 EUROS**

17. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2018



NOMBREUSES CASSES

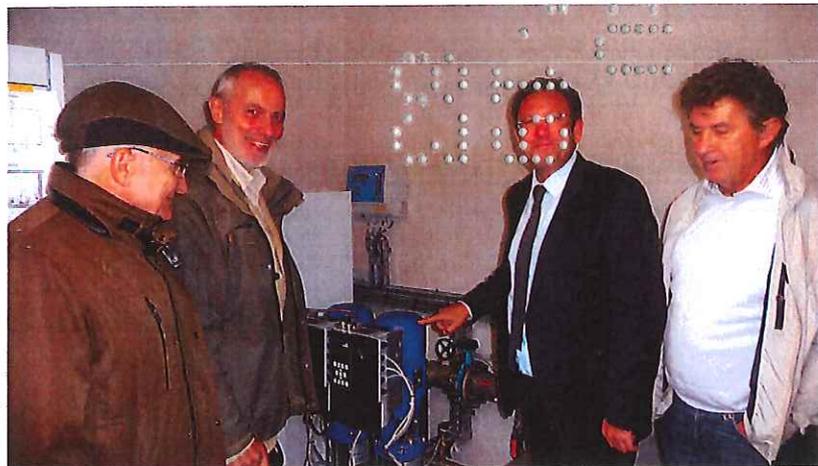
COMMUNES	OPERATION	LINEAIRE	MONTANT HT
HYERES LES BORRELS	CASSE AUX BORRELS	15 ml	25740.62
CARNOULES	CASSE CHEMIN DES VIDEAUX	14 ml	35644.03
LA LONDE	CASSE RUE DES ARBOUSIERS	12 ml	8198.77
LA LONDE	REMPLACEMENT CONDUITE RUE DES ARBOUSIERS	100 ml	24315.62
HYERES	CASSE AUX BORRELS	13 ml	24886.85
LE LAVANDOU	CASSE ROND POINT DE LA CALANQUE	12 ml	15236.41
LE LAVANDOU	CASSE RUE DE PROVENCE	12 ml	13104.22
		TOTAL	147126.52

18-TRAVAUX REALISES EN 2018

CREATION D'UNE CONDUITE ET D'UN SUPRESSEUR SUR CARNOULES

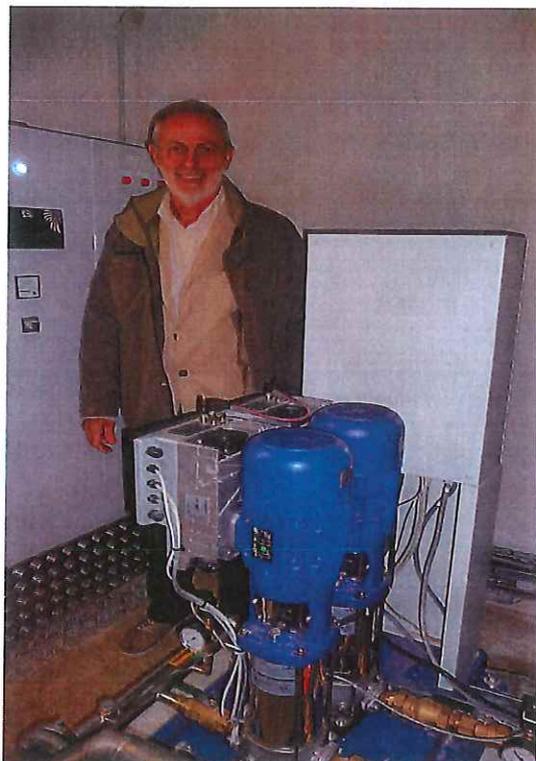


Le Nouveau suppresseur est installé dans un local situé dans l'enceinte de l'usine de traitement de CARNOULES Il a une capacité de 2 L/S. Sur le long terme , un suppresseur de capacité de 10 L/S sera ajouté dans le local de surpression



INAUGURATION DU SURPRESSEUR DE CARNOULES

EN PRESENCE DE **François de CANSON** - Président du SIAE DE TOULON, Monsieur **DAVID Christian**- Maire de CARNOULES, Monsieur **MONIER Daniel** - Adjoint de BORMES LES MIMOSAS et Monsieur **AUBERT - Gérard** Adjoint de LA LONDE LES MAURES



Monsieur **DAVID Christian** - Maire de CARNOULES devant le nouveau supprimeur qui va alimenter sa commune. Montant des travaux HT 204000,00 euros réalisés par la CEO

REHABILITATION D'UNE CONDUITE SUR LA COMMUNE DE COLLOBRIERES

- Remplacement de la canalisation provisoire installée par la mairie au niveau du domaine de la RODE pour une canalisation souterraine en fonte de diamètre 150mm

COLLOBRIERES	REHABILITATION D'UNE CONDUITE	2.9 KM	145899.50	175079.40
--------------	-------------------------------	--------	-----------	-----------

TRAVAUX REALISES PAR LA CEO

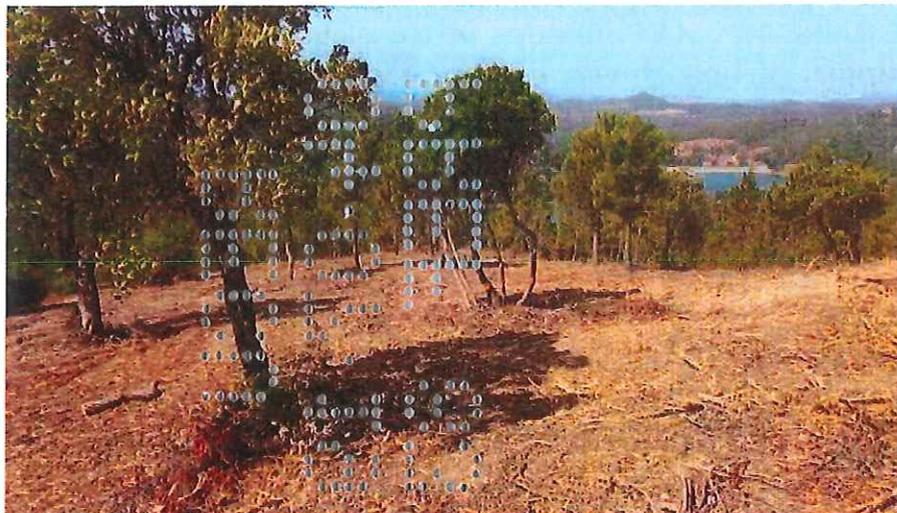
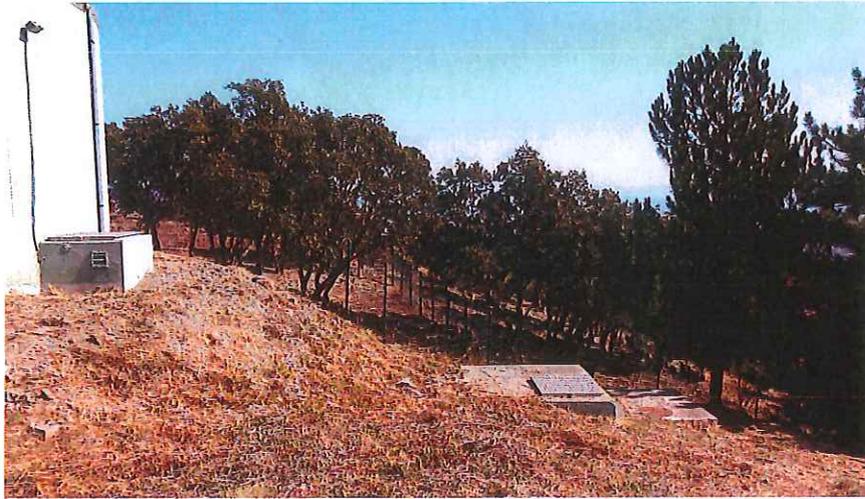


**INAUGURATION DE LA CANALISATION DE COLLOBRIERES EN PRESENCE DE
Madame AMRANE MAIRE DE COLLOBRIERES, DE Monsieur de CANSON -
PRESIDENT DU SIAE ET LES ELUS DU SYNDICAT**

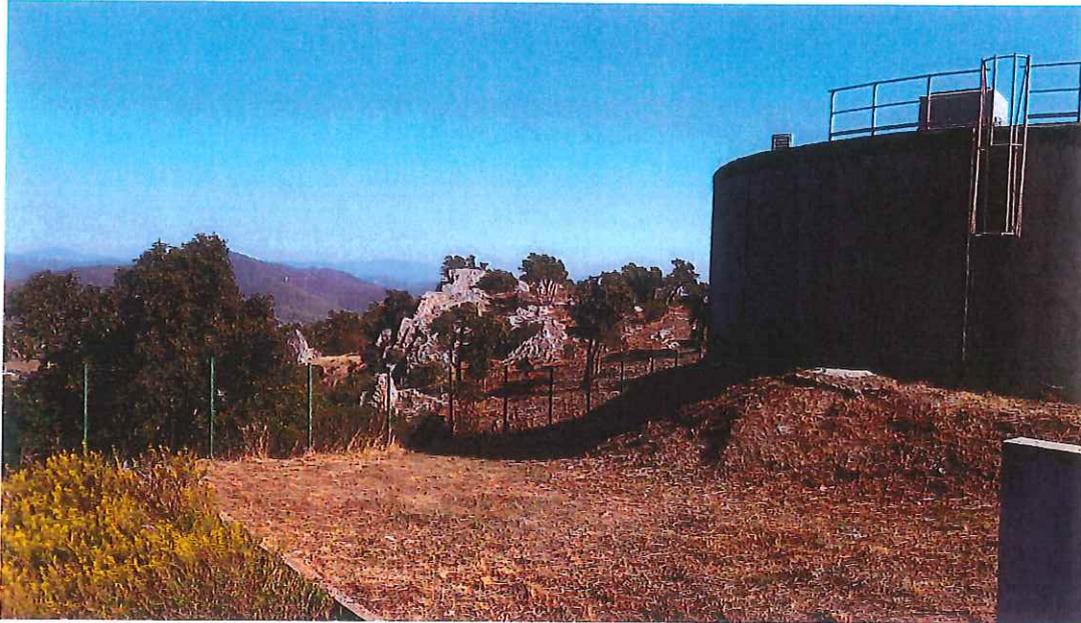


PRESTATIONS D'ABATTAGE D'ARBRES

Le Syndicat s'est engagé à débroussailler tous les ans les sites du SIAE DE TOULON un marché a été conclu avec SNEP DOS SANTOS pour un montant HT de **64628,33 Euros**



SITE DU TRAPAN BORMES LES MIMOSAS



SITE DES MAURETTES A HYERES

Le Président du Syndicat
Intercommunal d'Alimentation en eau
des communes de la Région Est de
TOULON
Maire de La Londe Les Maures
Conseiller Régional,

François de CANSCN



